

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du Comité Départemental de Volley de Seine et Marne & GSD77
DIMANCHE 21 OCTOBRE 2023
Torcy (9h30)

Membres du Bureau directeur présents :

Cyrille Ficher (Président),
Catherine Bourgeais (Trésorière),
Marjorie Lecerf (Secrétaire Général),
Jean-Luc Davoust (Vice-président),
Gaspard Jbeili (Vice-président),
Kim Truong (Trésorier Adjoint),
Marie Miller (Secrétaire Adjointe).

Membres des commissions présents :

Sybil Le Gentil (Beach Volley), Frédéric Billard (CDS), Serge Bouju (Beach Volley).

Assiste avec voix consultative :

Manuel GESLIN (agent de développement).

GSA membres et mandataires présents (18) :

0770051 VOLLEY-BALL LA ROCHETTE – Serge Bouju (7 voix)
0770056 AS DU LYCÉE RENE DESCARTES – Delphine Hardy (0 voix)
0770057 AS BALNEOLITAINE – Manuel Geslin (2 voix)
0773754 U.S. JEUNESSE MITRY V.B. – Christian Delaby (9 voix)
0773761 ALLIANCE NORD 77 VB – Marjorie Lecerf (5 voix)
0773762 AS COLLÈGE CAPUCINS – Christian Leroy (0 voix)
0773767 BUSSY VOLLEY – Kim Truong (2 voix)
0773775 LA FERTÉ VOLLEY – Olivier Teixeira Da Silva (5 voix)
0775447 MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL – Christian Leroy (2 voix)
0776475 VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE – Frédéric Billard (0 voix*)
0776584 PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB – Julien Denosmaison (6 voix)
0776776 COULOMMIERS VOLLEY-BALL – Frédéric Billard (9 voix)
0776894 VB TORCY MARNE LA VALLEE – Gaspard Jbeili (9 voix)
0777831 VC CHAMPS SUR MARNE – Delphine Hardy (5 voix)
0777889 SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN – Jehan Bullo (3 voix)
0777942 SP CLUB BRIARD – Serge Bouju (7 voix)
0778853 COMBS VOLLEY-BALL – Serge Bouju (7 voix)
0779890 US LOGNES VOLLEY-BALL – Manuel Geslin (8 voix)

GSA absents et non représentés (3) :

0775819 FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB – 9 voix
0775820 LAGNY VOLLEY (Création récente) – 1 voix
0779924 VOLLEY CLUB DE GRISY SUISNES – 0 voix

Conformément à l'article 10-g des statuts et en sa qualité de Président du Comité Départemental de Volley de Seine et Marne, Cyrille FICHER préside la séance. La secrétaire général, Marjorie LECERF, est chargé d'établir le présent procès-verbal.

Le Président constate que 18 GSA sont présents ou représentés sur 21 et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 10-d des statuts. Le GSA VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE ne pourra pas participer aux votes car encore en dette avec le comité.

Ordre du jour :

- Adoption du PV de l'AGE du 19 mars 2023 ;
 - Présentation du rapport moral - Vote du rapport moral ;
 - Présentation du rapport financier - Vote du rapport financier
 - Modification des tarifs et du montant de la cotisation ;
 - Présentation du budget prévisionnel - Vote du budget prévisionnel ;
 - Mise à jour des statuts (CDVB77 et GSD77)
 - Modification du siège social ;
 - Mise en conformité avec les statuts types de la FFvolley ;
 - Modification du titre et du sigle ;
 - Modification de l'objet ;
 - Vote des nouveaux statuts ;
 - Présentation du règlement intérieur - Vote du règlement intérieur ;
 - Présentation des vœux des GSA et vote éventuel des modifications règlementaires ;
 - Présentation de la saison sportive 2023/2024, des événements et actions à venir ;
-

Début de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9h45

Propos introductifs

En introduction de l'Assemblée Générale, le président remercie toutes les personnes présentes puis présente aux membres de l'assemblée Sébastien Gonçalves, président de la Ligue Régionale d'Ile de France avant de lui céder la parole.

M. Gonçalves remercie le CDv77 de son invitation et souhaite partager avec l'assemblée des clubs quelques informations ou nouvelles importantes :

- Le poste de Jocelyne Amiet, dont le départ en retraite sera effectif au courant de l'année, est d'ores et déjà pourvu.
- Un nouveau CTS arrive en IDF où il effectuera son année de stage. Sa présence sera donc limitée et plutôt liée au développement scolaire et à l'amélioration de la détection.
- La bulle du CREPS de Chatenay-Malabry sera bientôt mise en service et devrait permettre d'organiser des stages de beach en période hivernale et l'ouverture d'un pôle beach pour la rentrée 2024.
- À ce jour et comparativement à la saison dernière, le nombre de licences enregistrées sur le serveur est en augmentation de 1100 licences pour dépasser d'ores et déjà les 20 000 licences. Cette augmentation est selon lui le signe de la qualité de l'accueil dans les clubs et d'une meilleure capacité de fidélisation (8 000 renouvellements de plus que les années précédentes).

Adoption du PV de l'AGE du 19 mars 2023

Aucune question ou remarque n'a été formulée et le PV est adopté à l'unanimité.

Présentation et vote du rapport moral

Le président, Cyrille Fischer, procède à la lecture de son rapport moral.

« Bonjour à tous,

Je souhaite vous remercier pour votre présence, ainsi que celle de Sébastien Gonçalves, Président de la LIFVB, qui nous montre qu'il n'y a pas de petit ou grand territoire. Nous ne sommes pas le département le plus près du centre de l'Île de France, nous ne sommes pas celui qui a le plus de licenciés, nous ne sommes pas celui qui a les meilleurs résultats, mais nous ne sommes pas non plus le moins actif !

Cette AG arrive un peu tardivement, car comme vous le savez, j'ai toujours voulu souligner le travail des salariés du Comité. Les élus passent, mais les salariés restent, sauf départ en retraite bien mérité. Nous avons donc souhaité passer Manu à temps plein, mais le financement de son emploi est une priorité. Aujourd'hui, je peux vous confirmer que nous avons obtenu les aides nécessaires, mais plus devons travailler à la pérennisation de son poste, au-delà de l'aide.

Vous avez déjà pu constater une évolution de son poste vers le développement. Cela se traduit par de nouvelles affiliations et une plus grande proximité avec vous, sur le terrain.

Nous sommes donc en mesure de vous présenter une situation financière saine et des projets, en particulier sportifs, ambitieux.

Mais cette AG est surtout le moment pour se rencontrer. Ce n'est pas une amende potentielle qui doit motiver les clubs à être présents, mais surtout le désir de construire ensemble.

Ce Comité est une émanation des clubs. Nous terminerons donc par un temps d'échange pour recueillir vos attentes, en termes d'offre de pratique, d'accompagnement, de formation ou autre...

Nous connaissons un fort renouvellement de nos dirigeants, qui va probablement continuer à la fin de cette Olympiade. Nous connaissons tous un accroissement considérable du nombre de nos licenciés. Il est donc primordial de stabiliser, accompagner nos structures pour prendre en compte ce phénomène nouveau et faire en sorte que ce ne soit pas qu'une bulle.

Je terminerai par des remerciements.

Je souhaite souligner le travail des membres du bureau, des commissions, et vous tous, dans vos clubs. C'est grâce à vous que nous sommes ici, ensemble. »

En l'absence de questions particulières, ce rapport est mis au vote et est adopté à l'unanimité (annexe 1).

Présentation et vote du rapport financier

Le compte de résultat est présenté et commenté par Catherine Bourgeais.

Le compte de résultat présenté couvre la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2023.

Le total des charges s'élève à 60 241,20 €. Le montant de l'exercice précédent était de 27 640,00 €. L'importante augmentation est liée essentiellement à l'embauche à temps plein d'un salarié.

Malgré, cette dépense supplémentaire, nous sommes arrivés à un total des produits d'un montant 60 732,15 €. Le montant des charges de l'exercice précédent était de 32 773,54 €.

Ce qui a nous a permis d'arriver à ce résultat est :

- la reprise d'une organisation plus fonctionnelle et régulière envers les clubs vis à vis des différentes facturations.

- une subvention de l'Agence Nationale du Sport avec une convention pluriannuelle, au titre de la période 2023-2025 de 12 000,00 € par année civile. Il a été décidé de proratiser cette aide pour la saison 22-23 à hauteur de 8 000,00 €.

- une augmentation des licences puisque les versements de la part de la FFVB sont passés de 6 298,00 € (saison 21-22) à 11 647,50 € pour la saison 2022-2023.

Au 31 août 2023, le solde du compte sur livret est de 44 000,00 € ;
le solde du compte courant de 1 425,55 €. »

En l'absence de questions particulières, ce rapport est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

Modification des tarifs et du montant de la cotisation

Le bureau présente la grille des tarifs proposés au vote. Une modification des indemnités d'arbitrage est proposée à l'assemblée pour s'aligner sur les tarifs de la ligue. Le reste des tarifs 2023/2024 reste inchangé.

Marjorie Lecerf demande aux représentants des clubs si les frais d'engagement des plateaux de jeux et des plateaux de matchs (élevés pour certains clubs cette saison) pourraient être un frein à l'engagement des jeunes. Les représentants présents ne le pensent pas.

La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Présentation et vote du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est présenté par Catherine Bourgeais, trésorière.

« Le budget prévisionnel en hausse, avec :

- la subvention de l'ANS pour l'aide à l'emploi à recevoir
- la subvention -ANS-DAN-FFVB de 12 230,00 € perçue
- la subvention du Conseil Général 77 pour l'aide au CTD à recevoir
- la subvention de fonctionnement du Conseil Général qui a été décalée et n'a pas pu apparaître sur la saison 2022-2023, de 1 100,00 € à recevoir.

Les subventions de la part des différents organismes sont attribuées pour une année civile. Les versements tardifs et qui se décalent de plus en plus vers la fin d'année civile, rendent la gestion difficile dans nos comptabilités établies en saison sportive. *A titre d'exemple, la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental : le dernier virement date de juin 2022 donc attribué à la saison 2021-2022. Pour 2023, l'attribution nous a été notifiée le 28 septembre 2023. Le versement n'est pas enregistré à ce jour. De ce fait, cette aide n'apparaît pas pour la saison 2022-2023 et sera enregistrée pour 2023-2024.*

Les charges étant ponctuellement augmenté avec une participation aux différentes actions relatives au JO 2024.

Malgré cette relative stabilité pour la saison prochaine, il faut la préserver pour les saisons à venir au-delà de 2023-2024, afin de pérenniser l'emploi à temps plein. La mise à jour du document des amendes et droits, qui vous est proposée est plus une adaptation des tarifs vis à vis de l'offre de pratique qui évolue. Cependant, des propositions pour la saison 2024-2025 vous seront dès à présent soumises. »

Un projet d'augmentation des tarifs des licences pour la saison 2024/2025 est présenté et proposé à l'assemblée. Il prévoit une augmentation de 5 % de tous les tarifs de licences et des engagements en compétition pour la saison 2024/2025. Il doit permettre d'augmenter les ressources propres du comité en vue de pérenniser l'emploi d'agent de développement obtenu et actuellement aidé par la FFVolley. Ce projet est voté à l'unanimité.

Mise à jour et vote des nouveaux statuts

Les statuts actuels du comité n'étant pas conformes aux dernières modifications émanant de la FFVolley, une mise à jour est impérative. Les nouveaux statuts reprennent les statuts types de la FFVolley. Le document a été envoyé aux clubs par mail avant l'AG. Aucune question ou remarque n'est formulée par l'assemblée.

Le siège social est modifié et sera désormais au 12 bis rue du président Despatys, 77007 à Melun

L'association aura désormais pour dénomination : Comité Départemental de Volley de Seine et Marne, et pour sigle : CDVB77

Les statuts du CDVB77 sont soumis au vote de l'assemblée et adoptés à l'unanimité.

Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur actuel étant très ancien, il nécessite également une mise à jour. Le document a été envoyé aux clubs par mail avant l'AG. Aucune question ou remarque n'est formulée par l'assemblée.

Le nouveau règlement intérieur est soumis au vote de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Présentation et vote des statuts du Groupement Sportif Départemental

Le GSD (VC77) doit également adopter de nouveaux statuts. Ceux-ci ont été envoyés aux clubs avant l'AG. Aucune question ou remarque n'est formulée par l'assemblée.

Le siège social est modifié et sera désormais au 12 bis rue du président Despatys, 77007 à Melun

L'association aura désormais pour dénomination : Groupement Sportif Départemental de Seine et Marne, et pour sigle : GSD77.

Les statuts du GSD77 sont soumis au vote de l'assemblée et adoptés à l'unanimité.

Présentation de la saison sportive 2023/2024, des événements et actions à venir

Marjorie Lecerf présente les projets et actions de la CDS pour la saison à venir :

- organisation des championnats loisirs en 4x4 mixtes et en 6x6 mixtes, avec l'organisation de coupes départementales en plus des habituels championnats.- organisation d'une phase départementale pour la coupe de France loisir organisée par la FFvolley.
- organisation des finales de coupe départementale le 2 juin au lieu du 8 mai (week-end prolongé à cause du jeudi de l'ascension et intégration aux actions « Terres de Jeux 2024 »).
- proposition par la CDS de limiter le nombre d'équipes seniors engagées en coupe à une par club. Discussion et échanges avec les représentants des clubs. Validation du principe par l'assemblée générale.
- propositions de la CDS pour modifier et faire évoluer les championnats inter-départementaux jeunes : étendre la règle des changements libres déjà appliquée en M13 aux autres catégories jeunes et organisation de championnats non genrés en M13 (féminin, masculin et mixte dans la même catégorie) mais avec plusieurs niveaux de pratique. La CDS n'étant pas maître de l'organisation des championnats jeunes, ces propositions seront portées au niveau des réunions CRS/CDS afin d'y être éventuellement validées. L'assemblée générale, après échanges et discussions, valident ces propositions.
- projet de tournoi de green volley en juin sur un week-end (jeunes le samedi, seniors le dimanche et éventuellement scolaires le vendredi). Projet à développer, avec recherche d'un club support pour l'événement. Possibilité de l'intégrer au dispositif « Terres de Jeux 2024 ».

Présentation des vœux des GSA et vote éventuel des modifications réglementaires

Un seul vœu a été déposé, par la club de Coulommiers, concernant le tarif appliqué aux modifications d'implantations après l'édition du calendrier. Ce vœu a été examiné par le bureau et n'est pas de la compétence du CDvolley. Le tarif est décidé et voté lors de l'AG de la Ligue régionale de Volley. Ce vœu devra donc être proposé pour la prochaine AG Ligue.

Questions diverses

Plusieurs questions sont posées lors de l'Assemblée Générale et donnent lieu à des échanges :

- Le club de La Rochette soulève les différences de gestion des arbitrages en accession régionale selon le comités gérant la poule : le CD91 demande aux clubs de mettre à disposition un arbitre. Kim Truong, président de la CDA, explique le système de désignation des arbitres pour les championnats régionaux et d'accession régionale. Il précise que lors de précédentes AG il a été acté que le 77 s'alignerait sur le fonctionnement des autres CDv et de la Ligue à partir de la saison 2024/2025.
- Le club de Coulommiers VB évoque la difficulté à trouver des arbitres : Sébastien Gonçalves et Cyrille Ficher rappellent que c'est un élément important de la structuration des clubs, tout comme la capacité d'encadrement.
- Un membre de l'assemblée demande quelles sont les règles concernant l'arbitrage par des arbitres jeunes M18 : Kim Truong rappelle qu'un arbitre jeune peut arbitrer jusqu'à sa propre catégorie d'âge. Il existe toutefois une dérogation à cette limite dans le 77, où il est accepté qu'un jeune arbitre M18 arbitre un match d'une catégorie supérieure avec la présence d'un adulte pour le superviser. Cela leur permet notamment de cumuler des points dans leur espace arbitre.
- Christian Leroy fait remarquer que les amendes permettent de financer le comité : Catherine Bourgeois répond que le montant total facturé en 2022/2023 pour les amendes s'élève à environ 900€ et inclus plusieurs forfaits généraux. Les montant des amendes reste donc négligeable comparativement au budget du CDv77.
- Un membre de l'assemblée évoque le problème de reconnaissance et de visibilité des licences Volley santé : les licenciés VPT correspondant au volley santé sont dilués dans la masse des VPT et cela ne permet pas de faire reconnaître et valoriser les actions en faveur de ce public particulier ou encore d'en faire un état des lieux précis. Cyrille Ficher précise que c'est une problématique qui a déjà été remontée à la FFvolley et qui effectivement pose un réel problème de visibilité et de reconnaissance.
- Un membre de l'AG évoque la possibilité de se positionner auprès de la FFvolley pour récupérer le sable utilisé pour les épreuves de beach volley lors de JOP de Paris 2024. Les clubs intéressés devraient contacter la fédération pour avoir de plus amples informations.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelles questions, le président Cyrille Ficher prononce la fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12h15.

Le Président du Comité Départemental
de Volley de Seine et Marne



Cyrille FICHER

La Secrétaire du Comité Départemental
de Volley de Seine et Marne



Marjorie LECERF

Annexes :

- 1 – Comptes de résultats
- 2 – Montants des tarifs 2023/2024
- 3 – Statuts CDvolley77 et Règlement intérieur
- 4 – Statuts du GSD77